

Stationnement

QUELLE POLITIQUE DE STATIONNEMENT APRÈS LE BIG BANG DE LA DÉPÉNALISATION



8 h 30 - 12 h 45

• Ouverture de la journée

- ▶ **Olivier ASSELIN**, Animateur de la journée et du groupe parking et stationnement, AITF
- ▶ **Jean-Laurent DIRX**, Président, FNMS*

• Premiers retours sur la mise en œuvre de la réforme

- Rappel sur la dépénalisation du stationnement payant et ses objectifs
- Analyse comparative des politiques des collectivités observées depuis janvier 2018

- ▶ **Romain CIPOLLA**, Responsable du pôle mobilité durable, GART

• Comment la politique de stationnement dépénalisée se met en œuvre à l'échelle d'une métropole

- Éléments préparatoires à la mise en place de la réforme : quels choix politiques et techniques
- Quelle méthode de mise en œuvre et portage depuis le 1^{er} janvier

- ▶ **Céline MAROLLEAU**, Ingénieur stationnement et livraisons, VILLE DE LYON

• Étude de cas : l'application de la réforme dans une ville moyenne comme Valence

- Quelles réflexions préalables avant la mise en œuvre de la réforme
- Quels choix ont été opérés à Valence et quels effets ont été constatés

- ▶ **Anne FALCHERO**, Chef du Service réglementation du domaine public et stationnement, VILLE DE VALENCE

- ▶ **Dominique LEZARME**, Directeur adjoint Pôle circulation, stationnement et mobilité des marchandises, VALENCE-ROMANS DÉPLACEMENTS

• Les politiques de stationnement au service de la qualité de l'air et du climat

- Quels enjeux en matière de qualité de l'air, et quel rôle des politiques de mobilité
- Que peut-on attendre des politiques de stationnement pour soutenir les politiques de mobilité

- ▶ **Lorelei LIMOUSIN**, Responsable des politiques transports & climat, RÉSEAU ACTION CLIMAT

• Comment justifier la tarification du stationnement au regard de ses coûts

- Pourquoi tarifier le stationnement
- Sur qui faire reposer la prise en charge des coûts du stationnement et avec quelle répartition

- ▶ **Frédéric HERAN**, Maître de conférences, UNIVERSITÉ DE LILLE 1

Communication des politiques de stationnement : retours d'expérience

- Diagnostic, enjeux et objectifs
- Retour et commentaires sur les premiers exemples de communication sur la réforme

- ▶ **Corinne BENE**, Consultante, MOUVEMENT PERPÉTUEL

14 h - 17 h 30

• Les évolutions des solutions de paiement du stationnement et leurs apports pour la réforme

- Moyens de paiement et tarification différenciée, dématérialisation et contrôle/émission de FPS, recouvrement et paiement rapide des FPS
- Le point sur les solutions déployées et premiers retours

- ▶ **Thierry BRUSSEAUX**, Marketing Director, PARKEON-FLOWBIRD

• La technologie LAPI au service de la réforme du stationnement

- Analyse de trois méthodologies à la loupe : agent pédestre, pré-contrôle et semi-automatique
- Retours d'expérience terrain avec des collectivités utilisatrices

- ▶ **Michaël SDIKA**, Directeur, AFS2R

• Quels enjeux en matière de protection des données : l'analyse de la CNIL

- La réforme du stationnement payant vue par la CNIL
- Quelles recommandations pour l'usage des différents dispositifs utilisés

- ▶ **Marie FERTE**, Juriste au service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales, CNIL

• Table ronde : bilan et perspectives des politiques de stationnement au regard de la réforme

- Quelle appropriation des politiques de stationnement par les collectivités locales
- Comment se coordonne l'ensemble des acteurs du monde du stationnement
- Quels apports complémentaires à la réforme sont à envisager

- ▶ **Jean-Laurent DIRX**, Président, FNMS*

- ▶ **Guy LE BRAS**, Directeur général, GART

- ▶ **Philippe TAITHE**, Avocat au barreau de Paris, TAITHE PANASSAC ASSOCIÉS

- ▶ **Jacques RICHIR**, Adjoint au stationnement, VILLE DE LILLE

• Conclusion de la journée

- ▶ **Sylvie MATHON**, grand témoin de la journée, Inspecteur, CGEDD

*Fédération nationale des métiers du stationnement

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

<https://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/journees-d-etudes-st-5>

Journée d'étude « Stationnement »

OU AU VERSO



Stationnement

QUELLE POLITIQUE DE STATIONNEMENT APRÈS LE BIG BANG DE LA DÉPÉNALISATION

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal..... Ville.....

Participant

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur

Code postal..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

Collectivités locales :
390 € HT (468 € TTC)

Entreprises publiques
et privées, établissements
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.

Informations inscriptions multiples, rendez-vous sur :

<https://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/journees-d-etudes-st-5>
Journée d'étude « Stationnement », tarifs d'inscription

JE_STAT_021018

➔ Nombre de places limité, bulletin à retourner avant le 25/09/2018

- Par email :
penelope.vincent@infopro-digital.com

- Par courrier à :
Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II
10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>



INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 – elvire.roulet@infopro-digital.com